



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

Mme Magali Lamir à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, Mme Christine Decool à Mme Claudine Queyrie, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé

Délibération n° DEL-24-12-18-03

Objet : Création d'une Autorisation de Programme (AP) et crédits de Paiement (CP) - Construction Nouvel Espace jeunesse

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU sa délibération n° DEL-24-12-18-02 en date du 18 décembre 2024 relative à la modification du Règlement Budgétaire et Financier,

VU le Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 09 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 09 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que l'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques et que la procédure de gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire et permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

CONSIDÉRANT que le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune de Vélizy-Villacoublay prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour les opérations d'investissement et en définit les règles de gestion,

CONSIDÉRANT que l'opération d'investissement de construction d'un nouvel espace jeunesse est adaptée à la création d'une AP/CP,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix).

APPROUVE la création de l'autorisation de programme n° 2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy-Villacoublay qui se présente de la façon suivante :

Autorisation de Programme (AP)				Répartition des Crédits de Paiement (CP)		
Numéro	Objet	Millésime	Montant total	2025	2026	2027
2025NESPJ	CONSTRUCTION NOUVEL ESPACE JEUNESSE	2025	6 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

APPROUVE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° DEL-24-12-18-03

Objet : Création d'une Autorisation de Programme (AP) et crédits de Paiement (CP) -
Construction Nouvel Espace jeunesse

PRÉCISE que les crédits de paiement 2025 seront inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Damien Metzlé
6^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire